



ADHESION 2026

Certificat médical obligatoire pour les nouveaux adhérents

Site internet : <http://milpats.wifeo.com> ou <https://www.milpats72.fr>

LICENCE INDIVIDUELLE

IR (Individuelle avec RC) ou IRA (Individuelle avec RC et AC)

Licence Individuelle IR	29.70 €
Adhésion MIL...PAT'S	6.00 €
TOTAL Adhésion 2026	35.70 €

Licence Individuelle IRA	31.85 €
Adhésion MIL...PAT'S	6.00 €
TOTAL Adhésion 2026	37.85 €

Abonnement RANDO PASSION 2026	10.00 €
TOTAL Adhésion 2026	45.70 €

Abonnement rando PASSION 2026	10.00 €
TOTAL Adhésion 2026	47.85 €

PARTICIPANT (E) :

Nom :	Prénom :
Date de naissance : / /	
Adresse :	
Code Postal :	Commune :
Téléphone fixe :	Mobile

Adresse internet pour mise à jour du fichier MIL...PAT'S

LICENCE FAMILIALE

FR (Familiale avec RC) ou FRA (Familiale avec RC et AC)

Licence Familiale FR	58.95 €
Adhésion MIL...PAT'S	11.50 €
TOTAL Adhésion 2026	70.45 €

Licence Familiale FRA	63.50 €
Adhésion MIL...PAT'S	11.50 €
TOTAL Adhésion 2026	75.00 €

Abonnement RANDO PASSION 2026	10.00 €
TOTAL Adhésion 2026	80.45 €

Abonnement RANDO PASSION 2026	10.00 €
TOTAL Adhésion 2026	85.00 €

PARTICIPANTS (ES) :

Nom :	Prénom :
Date de naissance : / /	
Nom du Conjoint :	Prénom :
Date de naissance : / /	
Nom du 1^{er} Enfant	Prénom :
Date de naissance : / /	
Nom du 2^{ème} Enfant :	Prénom :
Date de naissance : / /	

Adresse :	
Code Postal	Commune
Téléphone fixe	Mobile

Adresse internet pour mise à jour du fichier MIL...PAT'S

Chèque à établir à l'ordre de : MIL...PAT'S et à envoyer à :

P. BIGNON 25 rue Saint Martin 72290 SOULIGNE SOUS BALLON pour le 30 novembre 2025

Les chèques ne seront encaissés qu'à partir du 16-12-2025

RC = Responsabilité civile

L'assurance de responsabilité civile est un contrat qui garantit les conséquences pécuniaires encourues par l'assuré lorsque celui-ci cause un dommage matériel ou corporel à un tiers

AC = Accident corporel

L'accident corporel correspond donc par définition à une cause extérieure à la victime qui cause un préjudice d'ordre corporel à la victime. Exemple : un tiers heurte une victime avec son vélo. Il s'agit bien d'un accident, puisque la cause est extérieure à la victime. Il s'agit bien de corporel puisque la victime a eu une jambe cassée. En revanche les préjudices à ses vêtements sont un dommage matériel.